

Procès-verbal de l'assemblée publique conjointe de la
Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'environnement,
le transport, et les infrastructures
et de la
Commission permanente du conseil municipal sur le transport,
la gestion des infrastructures et l'environnement

tenue le 11 juin 2009, à 19h00
Hôtel de ville, 275, rue Notre-Dame Est, salle du conseil, Montréal

COMMISSION DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION :

COMMISSAIRES PRÉSENTS :

M. Dominic Perri, président de la commission, conseiller de ville, Saint-Léonard
M. Edgar Rouleau, vice-président de la commission et maire de la cité de Dorval
M. Jean-François Cloutier, conseiller d'arrondissement, Lachine
M. Sylvain Lachance, conseiller de ville, Villeray-St-Michel-Parc-Extension
Mme Ginette Marotte, conseillère de ville, Verdun
M. Campbell J. Stuart, maire de la ville de Montréal-Ouest

COMMISSAIRES ABSENTS :

Mme Hasmig Belleli, conseillère de ville, Ahuntsic-Cartierville

COMMISSION DU CONSEIL MUNICIPAL :

COMMISSAIRES PRÉSENTS :

Monsieur Joseph Di Pietro, conseiller d'arrondissement, Rivière-des-Prairies—Pointe-
aux-Trembles
Mme Josée Duplessis, conseillère d'arrondissement, Plateau Mont-Royal,
Mme Noushig Eloyan, conseillère de ville, Ahuntsic-Cartierville
Madame Line Hamel, conseillère de ville, Sud-Ouest
Monsieur André Savard, conseiller d'arrondissement, Verdun
Monsieur Marc Touchette, conseiller d'arrondissement, Verdun

COMMISSAIRES ABSENTS :

Madame Jane Cowell-Poitras, présidente, conseillère de ville, de Lachine
Monsieur Pierre E. Fréchette, vice-président, conseiller d'arrondissement, Sud-Ouest

INVITÉ :

M. Alan De Sousa, membre du Comité exécutif, responsable du développement durable,
des espaces bleus et des écoterritoires et maire de l'arrondissement de Saint-Laurent

COLLABORATEURS PRÉSENTS :

Mme Danielle Lussier, chef d'équipe, Direction de l'environnement et du développement
durable

ASSISTANCE : 1 personne

SUJET :

Le Bilan 2008 de la phase 2007-2009 du Premier plan stratégique de développement
durable de la collectivité montréalaise – commentaires du public et mémoires

1. Ouverture de l'assemblée

À 19h05, le président, M. Dominic Perri, déclare la séance ouverte. Il se présente et indique
que pour faciliter le déroulement de cette assemblée conjointe, il assumera la présidence

de l'assemblée. Il souhaite la bienvenue aux participants et demande aux membres de chaque commission de se présenter. Il souligne la présence du porteur du dossier, M. Alan DeSousa, membre du comité exécutif, responsable du développement durable des espaces bleus et des écoterritoires et maire de l'arrondissement de Saint-Laurent. Il note la présence de la représentante de Direction de l'environnement et du développement durable, Mme Danielle Lussier, chef d'équipe.

Avant d'adopter l'ordre du jour, le président invite M. De Sousa à prendre la parole. M. De Sousa remercie d'abord les deux commissions d'étudier le dossier du développement durable et d'être à l'écoute des préoccupations qui seront exprimées afin de guider l'administration dans la mise en place du prochain plan de développement durable. Pour M. De Sousa, le dossier du développement durable est un dossier prioritaire. Il parle d'une semaine qui a été fertile en événements et annonces de tous genres en matière de développement durable. Tout d'abord, il mentionne le lancement du rapport sur la qualité de l'air à Montréal dont les résultats sont encourageants. Il y a eu baisse des taux de benzène, de dioxyde de soufre et de particules fines. Il rappelle à cet égard l'adoption récente par l'administration d'un règlement sur le chauffage au bois qui interdit dorénavant l'installation de poêles à bois dans les nouvelles constructions, à l'exception des poêles à granules et au gaz. M. De Sousa rappelle également que la ville a lancé au cours de la semaine un guide de bonnes pratiques écoresponsables ainsi qu'un plan d'action corporatif qui permettra notamment la mise en place d'un nouveau conseil sans papiers. Cette mesure entraînera à elle seule une économie de 100 000\$ de papier par année. D'autres annonces ont également été faites pour l'hôtel de ville en matière de recyclage, de compostage et de chauffage. Il mentionne en outre le programme pour les bâtiments verts à la ville de Montréal qui vise à favoriser la construction de nouveaux bâtiments administratifs ayant la certification Leed Or (Leadership in energy and ecological design).

Il souligne qu'au cours de la semaine, il a eu l'occasion de présenter le plan de développement durable de l'arrondissement de Saint-Laurent dans le cadre d'une séance de travail de la commission municipale sur le transport, la gestion des infrastructures et l'environnement. D'autres arrondissements ont également fait part de leur programme en cette matière, ce qui a permis de constater que le développement durable est une idée qui fait son chemin et se concrétise en actions dans plusieurs arrondissements. Enfin, M. de Sousa parle de l'annonce que la Ville a faite à l'égard du centre de tri des matières recyclables TIRU situé au Complexe environnemental de Saint-Michel qui permettra d'y écouler les stocks qui s'entassent suite à l'effondrement du prix de matières recyclables. Il indique en terminant qu'il espère pouvoir déposer bientôt un rapport sur la qualité de l'eau.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition de M. Edgar Rouleau, appuyée par M. Di Pietro, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3. Le bilan 2008 de la phase 2007-2009 du Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise – mémoires et interventions du public

M. Dominic Perri résume la présentation faite le 20 mai dernier sur le bilan du plan de développement durable, puis il donne la parole au seul citoyen présent dans la salle, M. André Porlier, directeur du Conseil régional de l'environnement de Montréal.

André Porlier, directeur Conseil régional de l'environnement de Montréal

M. Porlier indique d'entrée de jeu que ce n'est pas par manque d'intérêt que les organismes environnementaux ne sont pas présents ce soir. Plusieurs autres consultations mobilisent une bonne partie des intervenants, qu'il s'agisse du dossier de l'échangeur Turcot ou du Collège Marianopolis sur le Mont-Royal. Il souhaite ce soir partager avec les membres des deux commissions son expérience du plan de développement durable.

Il souligne d'abord que la faiblesse de l'exercice est de ne pas avoir fait le bilan depuis le tout début de sa mise en œuvre en 2005, ce qui aurait permis d'examiner la démarche dans son ensemble. Il indique par contre que la force du plan a été de regrouper autour d'une même table des partenaires issus de tous les milieux à Montréal. Le bilan fait état de plusieurs actions entreprises par la ville et ses partenaires.

Il mentionne que le constat sur l'évolution de l'état de l'environnement à Montréal, un

document préparé par le CRE Montréal, nous oblige à se questionner sur les objectifs réellement atteints. Malgré les efforts de tous les partenaires, on réalise que les actions n'ont pas donné les résultats escomptés et que les enjeux sont plus élevés. Il mentionne à titre d'exemple qu'on continue d'enfouir les déchets, et qu'à Montréal, le taux de gaz à effet de serre a augmenté. Malgré la volonté bien exprimée de vouloir changer les choses, il estime qu'il faut passer à une autre étape et aller plus loin si Montréal veut devenir un leader en développement durable. Pour ce faire, Montréal doit d'abord donner l'exemple, et certains arrondissements ont bien compris que le développement durable n'est pas seulement un discours, mais quelque chose qu'on intègre à nos actions. Il faut aussi que Montréal mette en place les outils nécessaires qui vont permettre aux citoyens et aux entreprises de faire leur part.

La deuxième partie de sa réflexion porte sur la réalité montréalaise constituée de villes liées et d'arrondissements qui ont chacun leurs particularités et leurs différences. Pour l'instant le plan s'est donné de grandes orientations, mais il va falloir, selon M. Porlier, se fixer des objectifs chiffrés, qui tout en étant ambitieux doivent être réalistes, si on veut donner une direction précise au plan de développement durable. M. Porlier indique qu'il va falloir, non pas imposer, mais donner le choix des moyens aux entreprises et aux citoyens pour atteindre ces objectifs. Enfin, il estime qu'il doit y avoir une cohérence entre les actions de la ville qui doit s'assurer que la main droite sait ce que la main gauche fait. Il cite à titre d'exemple, les programmes de réfection des rues et d'asphaltage que l'on met en place alors que de l'autre côté, on fait la lutte aux îlots de chaleur. De même, on installe des poubelles dans les aires publiques alors que l'on devrait plutôt y placer des bacs de recyclage puisqu'on demande à la population de hausser son taux de recyclage. Il estime que la ville doit intégrer les principes de développement durable dans toutes ses pratiques, à l'échelle des arrondissements et des villes liées.

En résumé, il mentionne que l'on a fait des progrès avec le premier plan de développement durable et qu'on a réussi à mobiliser un grand nombre d'organismes. On doit maintenant se fixer des objectifs chiffrés et se donner les moyens pour les atteindre.

4. Période de questions des membres de la commission

Le président de la commission demande aux membres des deux commissions s'ils souhaitent prendre la parole.

Mme Noushig Eloyan souhaite profiter de la présence de M. Porlier pour connaître son analyse des actions de la Ville. Elle reprend le thème de la cohésion mentionné précédemment et se demande s'il ne faut pas avoir une seule tête dirigeante pour faire passer le message. Elle pose la question de savoir si le temps n'est pas venu d'aller plus loin dans les mesures coercitives comme les règlements sur la propreté. Elle se demande s'il ne serait pas intéressant de centraliser les actions pour avoir une meilleure idée des résultats.

M. Porlier réplique qu'en matière d'environnement, comme dans tout autre secteur, les changements ne se font pas facilement. Il faut agir par étape : d'abord, on informe et on sensibilise sur les raisons du changement souhaité. Dans un deuxième temps, on offre des solutions alternatives. Puis, en dernier recours et pour obtenir des résultats véritables, on peut recourir à des règlements, à des mesures plus coercitives lorsque les citoyens sont prêts.

Mme Eloyan souhaite connaître l'avis de M. Porlier sur le bilan qui a été présenté en assemblée publique et qui fait état des actions de la Ville de Montréal. Mme Eloyan souligne qu'en séance de travail, plusieurs arrondissements sont venus présenter leur plan local de développement durable qui n'est pas nécessairement intégré au bilan de la ville. Elle se demande s'il ne faudrait pas demander à tous les arrondissements de développer un plan local de développement durable plutôt que de laisser à la bonne volonté de chacun le soin d'en développer un. Ce qui permettrait de présenter un bilan de la Ville qui soit plus complet et reflète mieux la réalité.

M. Porlier estime qu'il s'agit d'une question délicate compte tenu du partage des responsabilités. Il croit essentiel de se doter d'abord d'objectifs clairs et précis, comme par exemple l'atteinte d'un taux de détournement de 60% des matières résiduelles. Une fois les objectifs fixés, il juge important de se donner les moyens nécessaires pour les atteindre et c'est là où la notion de cohérence entre en jeu compte tenu du partage de responsabilités

(la collecte et le transport des résidus est de compétence locale alors que le traitement est de compétence d'agglomération). Certains plans d'arrondissement sont détachés du plan central et c'est une situation qu'il faut corriger. Il doit y avoir une logique entre le plan central et les plans d'arrondissement.

M. Touchette demande à prendre la parole. Il souligne que le bilan présenté lui a permis d'en apprendre beaucoup sur les actions entreprises à l'échelle des arrondissements. Il trouve encourageant de voir de plus en plus de citoyens et de jeunes dans les écoles, prendre le virage du développement durable.

M. Edgar Rouleau intervient à son tour pour signifier que les solutions doivent être trouvées pour l'ensemble de l'Île de Montréal. Il estime qu'on pourrait débattre longtemps de la question de la centralisation, mais qu'il importe avant tout que les citoyens suivent le courant. Il estime que certains objectifs ne coûtent pas chers à réaliser et que ce sont ceux-là qu'il faut d'abord mettre de l'avant. Il croit que les villes liées et les arrondissements doivent travailler main dans la main, sans trop penser à centraliser. Chaque ville et chaque arrondissement doivent faire leurs investissements et aller de l'avant.

M. Porlier demande la parole pour une dernière intervention sur la gestion des coûts. Il veut rappeler aux élus que les coûts élevés de certains projets ne doivent pas être un frein à leur mise en œuvre. Il demande : Qui regrette aujourd'hui les investissements faits dans le métro ou les voies réservées? Ces investissements doivent être considérés comme des atouts pour l'avenir et l'environnement.

5. Levée de l'assemblée

Avant de lever l'assemblée, le président rappelle que la commission d'agglomération adoptera ses recommandations le 20 août prochain à 17h alors que de la commission municipale les adoptera le 3 septembre à 17h. À la suite, chaque commission déposera son rapport de consultation au conseil d'agglomération et au conseil municipal. Il appartiendra alors à ces instances et au comité d'exécutif d'y accorder les suites nécessaires.

Il remercie M. Alan DeSousa pour sa disponibilité et sa connaissance du dossier ainsi que la responsable de l'équipe du plan de développement durable, Mme Danielle Lussier. Il adresse ses remerciements à M. André Porlier du Conseil régional de l'environnement d'avoir pris le temps de venir exprimer ses commentaires devant les deux commissions. Enfin, il remercie les membres des deux commissions ainsi que la secrétaire-recherchiste.

À 20h05, le président lève l'assemblée sur une proposition de Mme Ginette Marotte appuyée par M. Campbell J. Stuart.

ADOPTÉ LE : 20 AOÛT 2009

(ORIGINAL SIGNÉ)

M. Dominic Perri
Président

(ORIGINAL SIGNÉ)

Mme Christiane Bolduc
Secrétaire-recherchiste